
Village lacustre. Behanzin. Kotonou: débarquement des tirailleurs - Campagne du Dahomey n°1.

Numéro d'inventaire : 1986.01212.7

Auteur(s) : L. Moulignié

Michelet

Type de document : couverture de cahier

Éditeur : Auguste-Godchaux (Paul) et Cie (Paris)

Imprimeur : Auguste-Godchaux (Paul), Paris.

Période de création : 1er quart 20e siècle

Date de création : 1900 (vers)

Inscriptions :

- nom d'illustrateur inscrit : L.M.

Description : Feuille de papier épais beige et chromolithographie + gravure n&b. Adhésif.

Mesures : hauteur : 215 mm ; largeur : 175 mm

Notes : "Collection Godchaux" Recto : 3 vignettes avec titre de la série en grandes lettres de couleurs : un village sur pilotis, le roi Béhanzin sur son trône, les tirailleurs débarquent des pirogues. Mention ms à l'encre noire : "cahier de texte, app. à Albert Diot 9e A" Verso: texte anonyme dans un cadre n&b de paysage africain et trophées de l'armée coloniale: "Village lacustre. Behanzin. Débarquement des tirailleurs sénégalais". [Dahomey conquis en 2 expéditions en 1890 et 1892-94]

Mots-clés : Protège-cahiers, couvertures de cahiers

Histoire et mythologie

Filière : École primaire élémentaire

Niveau : non précisée

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 2

ill.

ill. en coul.

Cahier de Texte Appartenant à Albert Viet Clavel



VILLAGE LACUSTRE

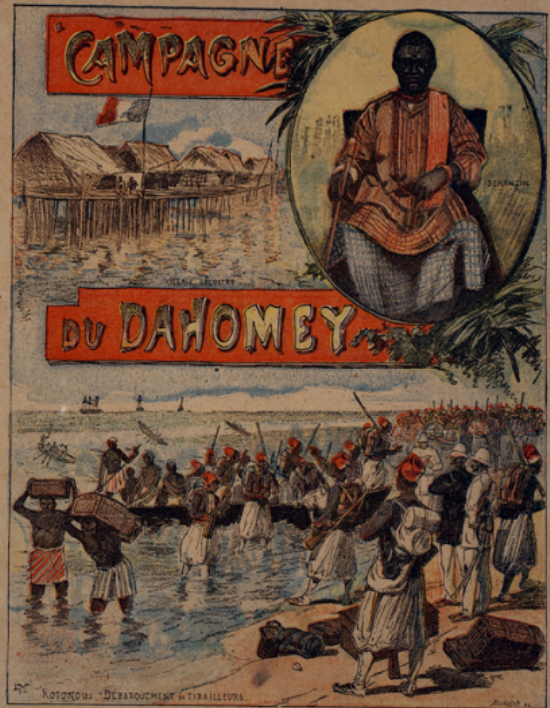
Près de Porto-Novo, sur le lac Denham qu'on est obligé de traverser pour arriver à cette ville, se trouvent des villages entiers construits sur pilotis et qui ressemblent singulièrement aux villages Lacustres bâtis par nos ancêtres des premiers âges pour se protéger contre leurs ennemis, bêtes féroces ou hommes.

BÉHANZIN

Behanzin succéda à son père Gbé-Gbé. Celui-ci déjà avait eu quelques démêlés avec la France.
Plus orgueilleux et plus sanguinaire encore, Behanzin ne voulut écouter aucun conseil, et les sacrifices humains continuèrent, surtout aux époques des *Grandes Coutumes*, à déshonorer son royaume.
Non content de poursuivre ces massacres, il envoyait à M. Ballot, lieutenant-gouverneur de nos possessions du Bénin, une lettre insolente. De plus, ce petit potentat, au lendemain de la signature d'un traité, se jouait des représentants officiels de notre pays en les recevant à Abomey, sa capitale, de manière à faire croire à son peuple que c'était à lui que la France rendait un hommage de vassalité.
Enfin et surtout, il violait les stipulations du traité du 30 octobre 1890, et faisait occuper par ses troupes des territoires acquis à la France.
Le Gouvernement de la République, ne pouvant laisser attenter ainsi aux droits des Français, dut se résoudre à agir énergiquement et à rappeler Behanzin au respect des traités.

DÉBARQUEMENT DES TIRAILLEURS SÉNÉGALAIS

Le wharf de Kotonou, destiné à permettre un accès facile aux embarcations des grands navires de guerre ou de commerce, n'était pas encore terminé au début de la campagne.
On dut, pour débarquer les tirailleurs sénégalais envoyés au Dahomey, utiliser les balenières de barres conduites par des nègres.
Malgré leur habileté et leur longue habitude, ces baleniers indigènes virent plus d'une fois, durant la traversée périlleuse de la barre, leurs embarcations chavirer et ceux qui les montaient devenir trop souvent la proie des requins si nombreux dans ces parages.
Ce fut là une des premières difficultés de l'expédition, qui devait en rencontrer bien d'autres!



IMP. PAUL ADRIEN - GODEFRUX ET C^o, 10, RUE DE LA JOUANE, PARIS